


**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
 13760

Séance du 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	23
Représentés	4

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trente novembre deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, C. POULIQUEN, M. CATELIN, D. JARNIGON, D. PETIT, S. BOURAS, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, B. ROSSI LUMBROSO, C. FREMY, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET, C. BARRIERE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : A.L. FALQUERO représentée par G. SORBA, M. RIBES représenté par C. POULIQUEN, M.L. VOLAND, A. RUBIOLLO représentée par M. CUTILLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN.

G. SORBA a été élu secrétaire.

**Subvention année 2022 :**

N° 2022-072

Subventions 2022  
et avances sur  
subventions 2023 à  
des associations

Comité officiel des fêtes de Saint Cannat

Comme chaque année, il est proposé de reverser au Comité officiel des fêtes, qui organise la Fête Notre Dame, le montant des droits de places perçus en 2022, soit 2.900 €.

Amicale des employés municipaux

Une subvention de 23.560 € avait été demandée par l'amicale et un montant de 21.500 € a été attribué au conseil municipal du 20 juin 2022. L'association sollicite une nouvelle subvention de 2.000 € pour pouvoir assurer son activité.

Association Clownies en baskets

L'association Clownies en baskets sollicite une subvention 2022 pour participer aux frais engagés lors de la manifestation caritative Octobre rose.

Les Jardins du Budéou

L'association sollicite une subvention 2022 pour lancer son activité.

Collectif des sources

L'association sollicite une subvention 2022 pour lancer son activité.

**Avances sur subventions 2023 :**

Comme chaque année, certaines associations sollicitent des avances sur subventions pour faire face à leurs dépenses courantes avant le vote des subventions qui intervient généralement en avril, voire en mai.

Foyer rural de Saint Cannat

Le foyer rural de Saint Cannat sollicite une avance sur subvention 2023 de 3.000 €.

Planèt' jeunes

L'association sollicite une avance sur subvention 2023 de 20.000 €.

Les amis de l'instruction laïque de Saint Cannat (AIL)

Les AIL sollicite une avance de subvention de 20 000 €.

OCCE les santolines

L'école primaire sollicite une subvention pour financer deux classes de découvertes :

- Une classe de CM2 au Lavandou, du 9 au 12 mai 2023 pour un cout prévisionnel global de 7.231,68 €, pour 24 élèves, soit 301,32 € par élève
- Une classe de CE1 pour une classe sur une péniche au départ de Béziers, du 20 au 24 mars, pour un cout prévisionnel global de 10.111 €, soit 388.89€ par élève.

Le cout total pour ces deux classes transplantées est de 17.342,68 €. La Commune a l'habitude de verser une participation à ces voyages scolaires de 50%, plafonnées à 10.000 € par an.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix,

..... **DECIDE DE VERSER :**

- Une subvention 2022 de 2.900 € au Comité officiel des fêtes de Saint Cannat (M. CATELIN et L. MAURIZIO ne prenant pas part au vote)
- Une subvention 2022 de 2 000 € à l'Amicale des employés municipaux (L. MAURIZIO ne prend pas part au vote)
- Une subvention 2022 de 800 € à l'association Clownies en baskets
- Une subvention 2022 de 300 € à l'association les Jardins du Budéou
- Une subvention 2022 de 300 € à l'association le Collectif des sources (S. ROCHEZ, G. BESSE et J. PRUNARET votant contre)
  
- Une avance sur subvention 2023 à l'OCCE les Santolines de 8.675 €
- Une avance sur subvention 2023 de 20 000 € à Planèt' Jeune
- Une avance sur subvention 2023 de 3 000 € au Foyer rural de Saint Cannat
- Une avance sur subvention 2023 de 20 000 € aux AIL
- De dire que les avances seront versées en janvier 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Guillaume Sorba



Le Maire,  
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 14 DEC. 2022  
Affiché le : 14 DEC. 2022